

# Bassin minier Uni

## pour la candidature au Patrimoine Mondial

# édito

par Jean-François CARON  
Président de l'Association Bassin Minier Uni

Exceptionnel et Universel,  
et si c'était nous ?

En 2003 un pari qui semblait fou. Et pourtant...

7 ans après, nous venons de franchir une étape majeure dans le long chemin qui mène à l'inscription au Patrimoine mondial.

Cette reconnaissance par la France est avant tout, un hommage aux mineurs, aux générations laborieuses, aux migrants, à tous ceux qui ont participé à l'essor du pays.

C'est aussi un changement dans le regard porté sur le Bassin minier.

L'implication, la mobilisation et le soutien de tout un territoire ont porté cette ambition collective en passe de se concrétiser.

Merci à tous !

A nous maintenant de défendre nos valeurs au niveau international pour convaincre le Comité du Patrimoine mondial que le Bassin minier du Nord-Pas de Calais témoigne d'une histoire humaine exceptionnelle et universelle, celle des mineurs...

## le journal de la candidature

### EVENEMENT

Ministère de la **Culture** et de la **Communication**

Communiqué  
de presse



**Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication, annonce la décision de proposer le Bassin minier du Nord-Pas de Calais pour son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.**

Le gouvernement français, représenté par Catherine Colonna, Ambassadrice, représentant permanent de la France auprès de l'UNESCO a déposé aujourd'hui 25 janvier le dossier de proposition d'inscription du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais sur la Liste du Patrimoine mondial. Cette candidature concerne un "paysage culturel", c'est à dire un important territoire où se lit encore aujourd'hui l'activité minière, à travers les installations techniques, les formes d'habitat, la silhouette du paysage. Terrils, puits de mine, chevalements, installations de traitement et de transport du charbon, cités ouvrières sans nombre avec leurs écoles, leurs dispensaires, leurs églises, etc, c'est un monde particulier créé et construit par et pour la mine qui vient aujourd'hui témoigner de l'histoire de l'homme et du travail.

Avec ce dossier, la France propose à l'UNESCO de consacrer une mémoire, celle de la mine, qui a éprouvé et marqué des générations, à travers un paysage particulier, aujourd'hui préservé, et riche d'enseignements sur l'histoire des techniques, sur l'histoire de l'architecture et de l'habitat, et sur les rapports de l'Homme et de son environnement.

Frédéric Mitterrand se félicite de cette candidature exceptionnelle par son sujet et son ampleur, qui, en outre, est portée avec passion et émotion par toute la population régionale.

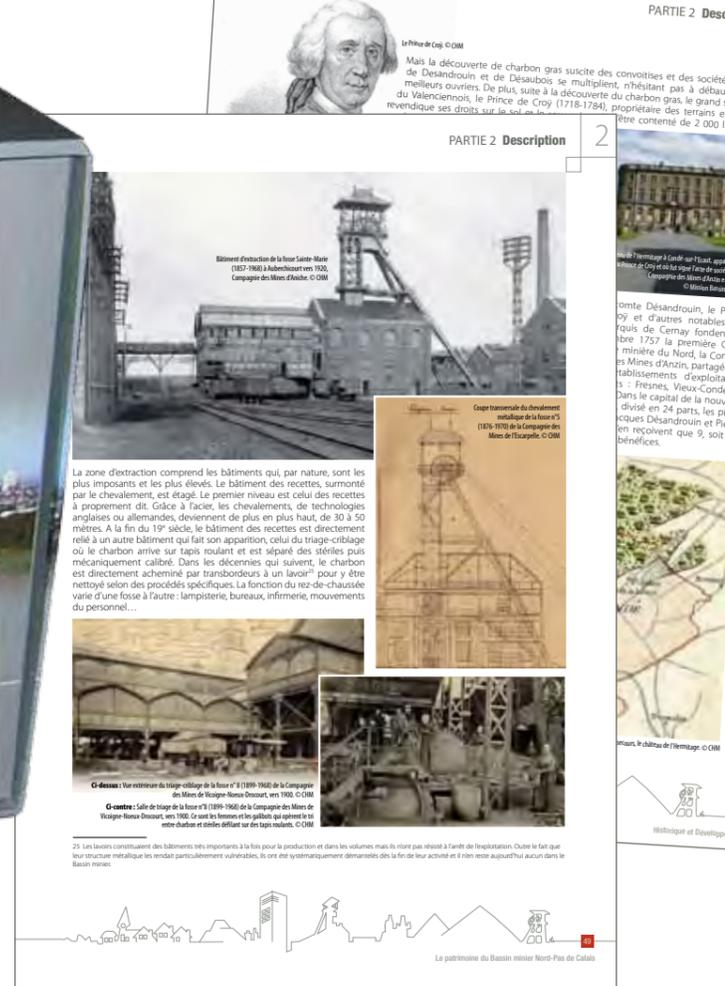
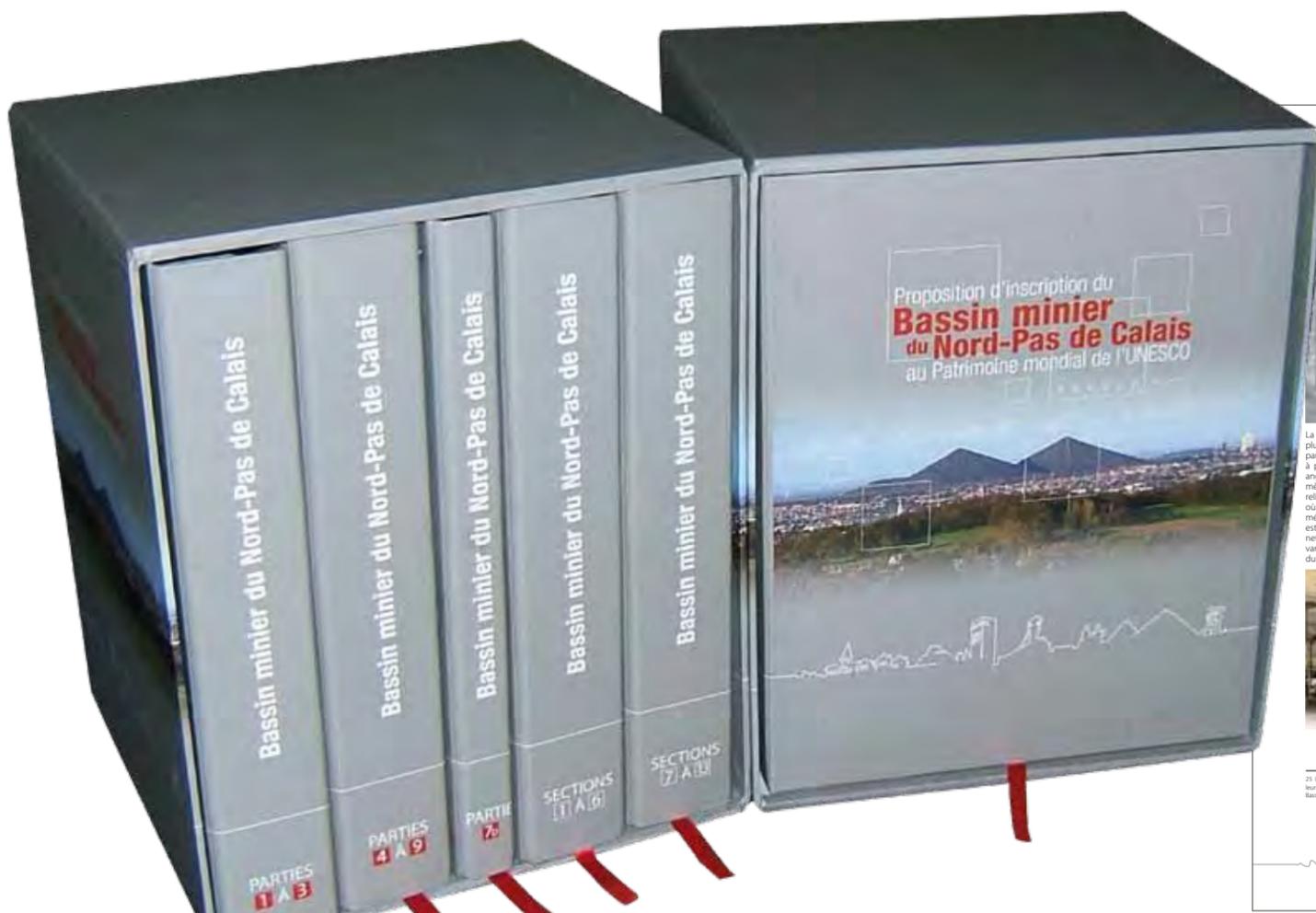
Le patrimoine de l'humanité, ce n'est pas seulement la collection des chefs d'oeuvre de l'art, ce peut être aussi le témoignage du cadre de vie et de travail de l'homme, quand il est signifiant et représentatif.



## DOSSIER

## L'esprit d'un acte collectif de ca

1 450 pages, 3 730 photos, 91 cartes, le dossier confié à l'Etat pour présenter la candidature à l'UNESCO ne laisse pas indifférent.



**Gilbert Rolos**  
Président de la  
Mission Bassin Minier

La Mission Bassin Minier que vous présidez est proposée pour être la structure gestionnaire du futur label Patrimoine mondial. Comment concevez-vous votre rôle ?

« La gestion du futur label sera une évolution majeure pour la Mission Bassin Minier, outil d'ingénierie, créé il y a 10 ans, pour accélérer le processus de l'après-mine. Elle devra être renforcée pour mettre en œuvre le Plan de Gestion, véritable « feuille de route » collective et ambitieuse, activer les démarches de projets dans le respect des valeurs de l'UNESCO, promouvoir le territoire, trouver et coordonner les crédits, continuer à encourager la mutualisation et la mise en réseau des acteurs... Je suis confiant car nous travaillons déjà en articulation avec l'ensemble des équipes d'ingénierie intervenant sur le territoire ».

Des engagements ont été pris pour étayer la candidature, mais au-delà de la contractualisation, il sera nécessaire d'appliquer des règles collectives pour garantir la protection de ce Bien « Paysage Culturel Evolutif ». Comment abordez-vous cette nouvelle étape ?

« La réussite de la gestion reposera sur une gouvernance collective et équilibrée avec la future Conférence des Territoires, organe d'impulsion et de coordination politique, dans lequel seront représentés l'Etat, la Région, les deux Départements, les Communautés d'Agglomération et de Communes, la Mission Bassin Minier, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, l'Association des Communes Minières, les Conseils de Développement et les clubs BMU ... En effet, les compétences, les responsabilités et les moyens humains et financiers de chacun devront être bien coordonnés pour assumer collectivement la protection et la valorisation de cet héritage dont nous sommes les garants. La gestion, c'est notre affaire à tous ! »

## Il étonne, puis il impressionne...

D'abord, il étonne avec cette organisation structurée selon des normes précises correspondant aux besoins d'évaluation et d'appréciation des personnalités de toutes les parties du monde qui auront à se prononcer sur la candidature. En effet, celles-ci ont besoin d'informations détaillées, très documentées, assorties de données comparatives avec d'autres espaces géographiques. Puis, il impressionne ! Car, disons-le quand même, chez nous on ne rechigne pas devant l'ampleur de la tâche ; alors la volonté de faire reconnaître les éléments de notre patrimoine minier dans leur diversité, leur multitude, leurs imbrications... a conduit à ne pas restreindre l'exposé.

Au-delà de ces aspects formels et quantitatifs, c'est une logique de projet de territoire qui est en jeu. Au fil du temps, la construction de la candidature a fait émerger une nouvelle vision de l'avenir, sans rupture avec le passé minier. En commençant par présenter l'héritage minier, localement

**Alain Bocquet**  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de la Porte  
du Hainaut

« Cette candidature est la suite logique de l'histoire du Bassin minier. A l'image du Site d'Arenberg, cœur du travail difficile et identitaire de notre Région, menacé de disparition à la fin des années 80, notre héritage minier est aujourd'hui voué, non seulement à être reconnu Patrimoine de l'Humanité, mais également projet du futur en étant l'un des lieux destinés au pôle image régional. L'engagement fort de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut dans cette candidature, avec nos amis du Pas-de-Calais notamment, témoigne de notre attachement d'ouvrir au monde ce qui a structuré pendant des décennies notre territoire et de le tourner vers l'avenir.

Devant la question du devenir du patrimoine minier, immédiatement la volonté des élus de la CAPH a été de le préserver tout en lui donnant une nouvelle dimension. C'est pourquoi, nous travaillons actuellement à une reconversion originale du site d'Arenberg tournée vers l'image, les nouvelles technologies du cinéma. « De la mine charbon à la mine image » pourrait-on dire. Et d'autre part, il s'agit également d'intervenir en faveur de l'habitat minier pour le moderniser et améliorer le cadre de vie de ses habitants. La cité de Sabatier à Raismes ou celle du Terril à Haveluy sont une belle illustration d'une rénovation réussie de ce patrimoine qui a laissé une empreinte très profonde, mémoire des glorieuses années industrielles du Nord-Pas de Calais ».

aux nouvelles générations ou, à l'extérieur, aux experts, puis donnant place aux échanges, la démarche initiée par BMU a renouvelé le regard. Le potentiel de développement fondé sur la valeur patrimoniale du territoire s'est révélé. L'identité peut maintenant devenir facteur d'attractivité, invitation à la créativité, ... « Rien ne sera plus comme avant, désormais chaque projet sur le Bassin minier est appelé à trouver un équilibre entre respect du passé et modernité » déclare **Daniel Percheron**, Président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais.

La perspective de boucler le dossier a accéléré la dynamique en cours. Au fil de l'année, les Intercommunalités ont multiplié les réflexions avec la Mission Bassin Minier : sur l'intégration d'une vision patrimoniale dans la planification urbaine par les SCOT<sup>1</sup>, sur la manière de la concrétiser dans les Plans Locaux d'Urbanisme, sur l'intérêt de créer des Z.P.P.A.U.P.<sup>2</sup>...

N'oublions pas les 69 biens culturels miniers sélectionnés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour faire l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques.

1 : Schémas de Cohérence Territoriale.

2 : Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

# Candidature, retour vers le futur !

**Valérie Letard**  
Secrétaire d'Etat chargée du Développement Durable, Présidente de Valenciennes Métropole

« Si le classement proposé n'inclut pas tous les sites présentant des enjeux d'Agglomération (par exemple : les ateliers d'Anzin, le quartier Saint-Waast de Valenciennes...), il appuie l'action de Valenciennes Métropole sur de nombreux aspects :

- le développement de projets créatifs et culturels contemporains en lien avec la mémoire minière et celui de projets de valorisation touristique du patrimoine,
- l'affirmation et la promotion régionale de l'originalité historique des sites Valenciennois, constituant le berceau de l'épopée minière (premiers puits, Compagnie d'Anzin...),
- la sensibilisation et la mobilisation des communes, des bailleurs (Maisons & Cités et SIA) et de la Région dans des démarches de valorisation patrimoniale, de diversification de l'offre en logements pour un peuplement plus équilibré, de renversement d'image et de renforcement de l'attractivité des cités minières en partenariat avec la Communauté d'Agglomération, pilote des politiques de l'habitat et délégitaire des aides à la pierre,
- et l'amélioration de la gestion urbaine : protection réglementaire avec l'inscription récente de plusieurs édifices miniers à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (gare de Fresnes, dispensaire...).

Globalement, il apportera un nouveau levier d'action, à but culturel, participant à la stratégie de régénération urbaine et d'excellence territoriale engagée sur l'ancien corridor minier par Valenciennes Métropole ».

**Jean-Pierre Kucheida**, également Président de Maisons & Cités, a invité chacun à faire appel, lorsqu'il s'agit d'introduire de nouvelles fonctionnalités dans les cités, à des équipes capables d'avoir un œil perspicace pour maintenir leurs caractéristiques esthétiques : « *que chaque commune précise avec la Mission Bassin Minier ce qu'elle veut faire et, à la demande des maires, s'ouvrira la discussion avec Maisons & Cités, propriétaire-bailleur de l'habitat minier* ».

## Rapprocher les hommes et les cultures !

En posant la première pierre le 4 décembre, jour de la Sainte-Barbe, le Ministre de la Culture, **Frédéric Mitterrand** a qualifié le futur Louvre-Lens de « *lieu qui va rapprocher les hommes et les cultures* ». C'est aussi l'objet du classement au Patrimoine mondial que sollicite le Bassin minier. **Henri Loyrette**, Président-Directeur du Musée du Louvre, aime lui aussi souligner cette conjonction et fait observer que « *le Bassin minier s'est battu pour ces deux projets comme il s'est toujours battu pour vivre, pour survivre, pour gagner, avec la détermination des ses habitants, de ses élus, d'une population dont la capacité à s'unir et à soutenir un projet qui la porte est devenue une véritable identité* ». **Guy Delcourt**, Maire de Lens, relève d'autres similitudes : « *une mobilisation jamais démentie, malgré ce qui a pu paraître comme une longue gestation. En entrant maintenant dans la concrétisation, il sera plus facile de voir que ces deux projets majeurs sont appelés à s'épanouir ensemble* ».

Les Communautés d'Agglomération ou de Communes, en approuvant par délibération la Charte patrimoniale, s'affirment comme les pilotes sur leur territoire des plans d'actions préparés avec la Mission Bassin Minier.

Les grands propriétaires de patrimoine minier que sont les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais et l'Etablissement Public Foncier pour les terrils, ou Maisons et Cités et SIA Habitat pour les cités minières, se sont eux aussi engagés à protéger le patrimoine du Bien proposé à inscription.

Au cours de ces 7 années, la démarche a pu parfois paraître hésitante. Quel sens fallait-il donner au mot « évolutif » associé au concept de Paysage Culturel ? En cherchant la réponse, le territoire a formulé un projet d'avenir. **Pierre Mauroy** qui préside le Comité de soutien depuis l'origine de la démarche entreprise par BMU a accueilli le résultat en saluant « *la combinaison d'enthousiasme et de rigueur qui honore la corporation minière* » et en invitant chacun à « *laisser place à l'émotion, mais aussi à se fixer des règles collectives ayant pour fil conducteur un esprit de cohésion, car c'est le caractère des gens du Nord* ».

En point d'orgue de cette démarche, l'Association des Communes Minières a ratifié en Assemblée Générale, le 14 novembre 2009, la Charte patrimoniale reproduite dans ce numéro qui décrit les orientations et les engagements transcrits dans le dossier de candidature. Son Président,

**La Compagnie des Mines de Bruay, la vallée minière** SECTION 11  
ELEMENT 94  
Cartes n° 65-66  
Description  
A. Cité des Musiciens  
Attachée aux fosses n°4 (1874-1970) et n°5 (1889-1969) de la Compagnie des Mines de Bruay, la cité des Musiciens est une cité pavillonnaire répertoriée comme cité remarquable du Bassin minier. Répartie sur une surface de 10 hectares, elle compte 177 logements.

**Cités des Musiciens**  
COMMUNES : BRUAY-LA-BUISSIÈRE, DIVION  
INTERCOMMUNALITE : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM.  
SURFACE : 12 ha

**Cités de la Clochette et Notre-Dame**  
SECTION 2  
ELEMENT 25  
Carte n° 23  
COMMUNES : DOUAL, WAZIERS, SIN-LE-NOBLE  
INTERCOMMUNALITE : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUJASIS  
SURFACE : 22 ha

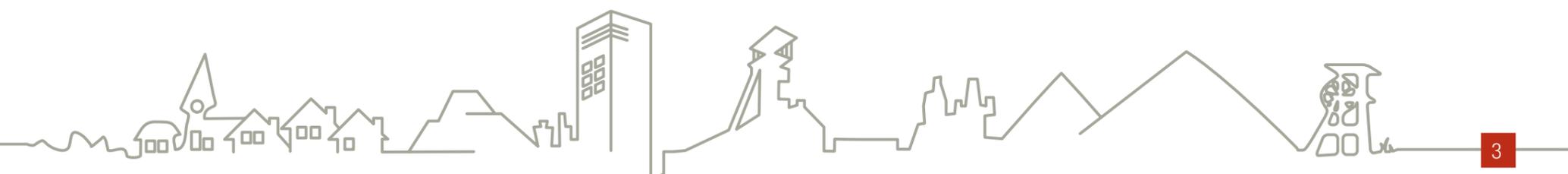
**Terrils 87 et 92**  
SECTION 5  
ELEMENT 46  
Carte n° 35  
COMMUNES : HENNIN-BEAUMONT, DOURES  
INTERCOMMUNALITE : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HENNIN-CARVIN  
SURFACE : 25 ha



Catherine Colonna, ambassadrice, représentant permanent de la France auprès de l'Unesco, appose les cachets officiels sur les dossiers.

**Daniel Mio**  
Président du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

« Il faut regarder notre territoire minier comme un patrimoine et non plus comme une « friche ». Le classement national d'espaces anciennement industriels et miniers en « Parc Naturel Régional » était un premier signe de reconnaissance. Il a permis d'affirmer que notre territoire minier a des atouts, qu'il est digne d'intérêt. Le concept de Paysage Culturel Evolutif donne plus de sens et d'humanité encore. Ce changement de regard apporte forcément une autre dimension à notre patrimoine commun et de nouvelles ailes à notre projet de territoire « Parc » fortement empreint par le minier ».



# Mineurs du Monde

La candidature au Patrimoine mondial traduit aussi pour les acteurs du Bassin minier du Nord-Pas de Calais leur volonté de s'ouvrir au monde et de proposer un véritable échange entre les territoires miniers d'hier, d'aujourd'hui ou de demain, du Nord ou du Sud.

Délégation du Conseil Régional dans l'état du Minas Gerais.



En lançant en 2009 le projet « Mineurs du monde », la Région Nord-Pas de Calais fait la proposition de rassembler la mémoire sociale des mineurs et anciens mineurs, de leur culture, de leurs traditions, de leurs formes d'expression, sous une forme accessible au monde entier par le biais des nouvelles technologies de l'information, et de provoquer des rencontres culturelles entre les mineurs en s'appuyant sur leurs modes d'expression culturels traditionnels : le conte, la peinture, la musique, ou toute autre forme d'expression. « L'espérance fondamentale d'une vie meilleure qui était au cœur de l'habitat minier, des solidarités minières, ne doit pas disparaître. Nous sommes appelés à en être les gardiens attentifs, même si, et peut-être surtout si, ce n'est plus mis en avant aujourd'hui. En disant d'où nous venons, nous rappellerons pourquoi nous marchons aussi droit et à notre rythme, à notre manière, vers l'avenir. C'est une donnée essentielle du classement du Bassin minier comme Paysage Evolutif à l'inventaire du Patrimoine mondial de l'Humanité » souligne avec force **Daniel Percheron**, Président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais.

L'accord de coopération signé en 2009 par la Région avec l'Etat du Minas Gerais montre déjà le chemin. C'est dans ce cadre que l'harmonie de Montigny-en-Gohelle a par-

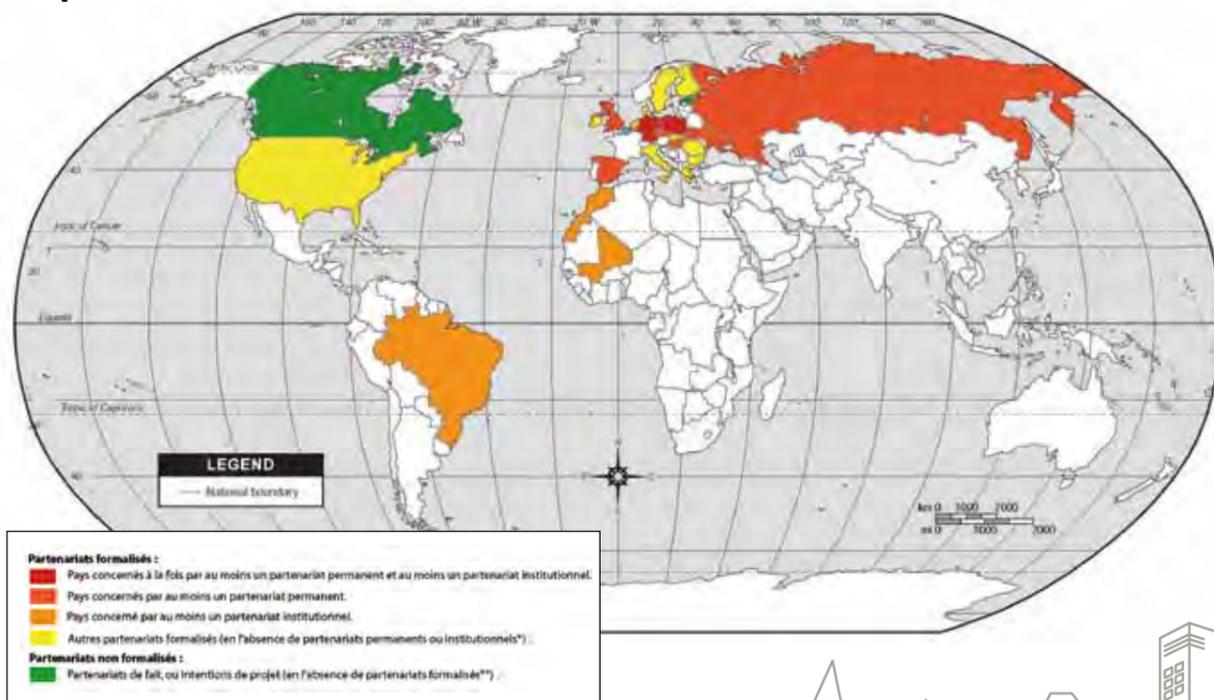
ticipé au concert inaugural de l'année de la France au Brésil qui s'est tenu le 20 avril 2009 à Ouro Preto, avant de donner plus de 8 concerts en Minas. Autre exemple, les expositions « Le charbon, une roche pas comme les autres » du Musée d'Histoire Naturelle de Lille, et « les paysages miniers du Nord-Pas de Calais » du Centre Historique Minier de Lewarde, qui avaient parcouru notre Bassin minier en 2007-2008, ont été vues par 12 000 visiteurs en 6 mois de circulation en Minas Gerais.

Les enjeux très actuels de reconquête environnementale, de reconversion des sites miniers, de gestion de l'eau, de l'énergie propre ou encore de biodiversité sont également au cœur des échanges. Une centaine d'acteurs et d'experts français et brésiliens a participé à un 1<sup>er</sup> Forum tenu à Belo Horizonte, capitale du Minas Gerais, du 13 au 15 octobre 2009.

Au-delà de cette première étape au Brésil, rendez-vous est donné par la Région en 2012 pour un Colloque International sur les thématiques de la mine et de l'après-mine.

A terme, le lieu ressource, ouvert et partagé par tous les bassins miniers du monde, pourrait prendre place sur l'ancienne fosse du 11/19 à Loos-en-Gohelle.

## Les partenariats internationaux des acteurs du Nord-Pas de Calais sur le thème de la mine



Avec le soutien financier de :



## REGARD D'EXPERT

### Bertrand Lemoine

Directeur de recherche au CNRS, Directeur de l'Ecole d'Architecture de Paris la Villette, et Président du CILAC\*

• Quelles sont les principales conclusions du rapport que vous avez été appelé à faire au Comité des Biens français du Patrimoine mondial ?

La candidature est parfaitement recevable au titre du Patrimoine mondial tel que défini par l'Unesco. Elle vient très utilement s'inscrire dans cette liste, en proposant un ensemble original, représentatif, d'une valeur exceptionnelle, qui témoigne d'une activité économique qui a été à la base de la révolution industrielle européenne et mondiale et dont fort peu d'éléments sont aujourd'hui reconnus comme Patrimoine de l'Humanité.

• Avez-vous été marqué plus particulièrement par l'un des aspects de ce projet ?

L'originalité de la candidature du Bassin minier Nord-Pas de Calais se distingue par son envergure territoriale et ses multiples dimensions, techniques, architecturales et sociales, en intégrant par exemple les cités minières.

• Comment imaginez-vous la suite ?

La présentation par la France de cette candidature constituera un signal politique fort pour conforter la notion de Patrimoine de l'Humanité dans une acception élargie à des activités humaines hors du champ traditionnel du patrimoine mais qui contribuent à fonder notre présent et dans une acception dynamique et évolutive de la capacité de l'homme à réinventer son espace de vie et à habiter durablement son patrimoine.

\* Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel

## Hommage...

**Gérard Mlékuz nous a quittés.** Pionnier de la démarche BMU, il en était depuis l'origine Vice-Président. Après une vie professionnelle consacrée à l'Education Populaire, en particulier dans le Bassin minier, il accordait une grande importance à l'activité des clubs BMU. Nous gardons à l'esprit ses propos passionnés en regrettant de ne pouvoir partager avec lui la joie d'avoir franchi une nouvelle étape vers l'inscription au Patrimoine mondial.

## le journal de la candidature

N°9 - JANVIER 2010

■ Directeur de publication : Jean-François CARON, Président

■ Directeur de la rédaction : Catherine O'MIEL, Directrice

■ Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Gonzague DEVAUX, Gouvernance & Développement. Florence MINI et Marie PATOU, association BMU

■ Crédits photos : Mission Bassin Minier, Philippe FRUTIER/Altimage, SPIRE, Delphine PINEAU (La Voix du Nord), Samuel DHOTE, SRMH, Conseil Régional Nord-Pas de Calais

■ Conception graphique : Stéphane DESCAMPS

■ Impression : QUALIT' IMPRIM - ISSN en cours

**ASSOCIATION BASSIN MINIER UNI**  
 POUR LA CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL  
 4 rue Vasco de Gama - 62750 LOOS-EN-GOHELLE  
 Tél. : 03 21 70 34 74 / Fax : 03 21 78 90 22  
 contact@bmu.fr / www.bmu.fr

# Charte patrimoniale

## à l'appui de la demande d'inscription du Bassin minier sur la Liste du Patrimoine mondial

### PRÉAMBULE

L'inscription du Bassin minier Nord-Pas de Calais sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO est demandée en tant que « Paysage Culturel Evolutif vivant ».

Le Paysage Culturel est, selon la définition donnée par les orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du Patrimoine mondial, « un ouvrage combiné de l'homme et de la nature » (alinéa 47).

Dans le Bassin minier, la présence d'une ressource naturelle et son exploitation sont à l'origine de la transformation par l'homme d'un paysage historique essentiellement rural, sur une durée de trois siècles au cours desquels l'activité s'est déplacée d'Est en Ouest, tandis qu'évoluaient les techniques et les architectures. Les hommes ont modifié les caractères physiques de ce paysage en bouleversant la morphologie terrestre et en surimposant à l'espace préexistant tous les éléments techniques, sociaux et architecturaux liés à l'extraction et à la production de charbon.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais présente aujourd'hui une remarquable diversité et une grande densité de témoignages hérités de cette histoire industrielle : plusieurs générations de chevalements, environ 200 terrils, de grands sites d'exploitation, près de 600 cités ouvrières et leurs équipements collectifs, une parfaite lecture des réseaux de transport, des traditions et des pratiques collectives encore vives. L'acuité de ces témoignages, leur cohérence, lui confèrent une valeur universelle exceptionnelle.

Le Bassin minier est aussi un territoire qui n'a cessé d'évoluer depuis trois siècles, et qui constitue avant tout un cadre de vie qu'il est impossible de figer.

Le caractère « vivant » du territoire oblige donc à trouver, en termes de gestion et de valorisation, de constants équilibres entre préservation et revitalisation du patrimoine et du territoire et dans lesquels le patrimoine conserve son identité, sa lisibilité et son intégrité mais retrouve également un rôle actif.

Avec la demande d'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO du Bassin minier Nord-Pas de Calais, l'enjeu est de préserver la cohérence d'un ancien bassin industriel dans ses réalités patrimoniales, paysagères et culturelles. Conscients d'être collectivement dépositaires de cette identité particulière construite par cette histoire industrielle, les élus, les gestionnaires et les habitants de ce territoire s'engagent à la transmettre aux générations futures.

La Charte patrimoniale du Bassin minier est l'expression de l'engagement du territoire autour de la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier et constitue la base des orientations et des engagements traduits dans le Plan de Gestion du Bien proposé à l'inscription.

### DES VALEURS PARTAGÉES

La valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier du Nord-Pas de Calais justifie sa demande d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

#### L'universalité

L'industrialisation est parmi les plus grandes mutations et évolutions qu'ait connues l'histoire humaine : elle est au fondement même de la réalité des sociétés modernes qui vivent toutes désormais, à quelques exceptions près,

à l'ère industrielle. Son histoire et son patrimoine sont au cœur de la compréhension du monde actuel.

L'industrialisation a induit des histoires et des caractéristiques dans lesquelles chaque homme peut se retrouver.

Spécifique dans le monde de l'industrie, l'activité minière possède des caractéristiques qui lui sont propres : les conditions de travail (travail souterrain, pénibilité, danger), l'encadrement social des travailleurs, le syndicalisme et certaines pratiques culturelles (harmonies par exemple) qui constituent des facteurs communs que l'on retrouve dans les bassins industriels miniers en Europe et dans le monde.

#### L'exceptionnalité

Le processus d'industrialisation a trouvé des applications différentes selon les pays, les régions et pris des formes diverses sur les territoires. Concernant le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, certaines particularités sont exceptionnelles :

Une continuité géologique et territoriale. Le Bassin minier se distingue par l'ampleur et l'homogénéité de son paysage, il est complet et non fragmenté. L'impact réel de l'industrie sur un territoire vaste et continu est préservé et lisible.

Une quasi-mono industrie : le Bassin minier se distingue également par son peu de diversification industrielle. D'autres bassins sont le fruit de l'activité charbonnière en lien avec la sidérurgie et la métallurgie, lien à l'origine d'une combinaison urbaine et industrielle beaucoup plus dense et dans lequel il est parfois difficile de « lire » les paysages.

Une permanence rurale et agricole : l'une des spécificités du Bassin est la permanence de sa matrice rurale et agricole, l'industrie charbonnière n'ayant pas totalement absorbé le paysage antérieur. Le paysage du Bassin minier est donc également celui d'une ruralité aux prises avec un tissu minier très spécifique, autorisant ainsi une grande lisibilité du fonctionnement du système minier.

Un patrimoine diversifié et de grande qualité. Toutes les facettes de l'industrie charbonnière sont représentées : technique, sociale, environnementale, culturelle, appréhendées sous le concept de Paysage Culturel.

En outre, le Bassin minier se démarque par une abondance et une diversité exceptionnelles des créations patronales dans le domaine de l'habitat ouvrier et des équipements collectifs. Il constitue une vitrine de 170 ans de politique sociale évolutive dont les éléments équivalents ne se trouvent réunis nulle part ailleurs.

#### Les critères d'inscription

(ii) : « témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages. »

(iv) : « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine. »

(vi) : « être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle et exceptionnelle »

#### Le périmètre du Bien proposé à inscription

Au regard de la spécificité de la catégorie Paysage Culturel Evolutif, un périmètre composé de trois zones est proposé combinant représentativité patrimoniale et paysagère, justifiant la demande d'inscription au Patrimoine mondial et la nécessaire évolution d'un cadre de vie pour plus d'un million d'habitants.

La proposition de périmètre s'appuie sur l'ensemble des études et inventaires menés et coordonnés par la Mission Bassin Minier et BMU depuis 2003.

##### • ZONE N°1 : le Bien proposé à l'inscription au Patrimoine mondial

Il s'agit des aires et des attributs (éléments isolés, ensembles miniers, éléments néo-naturels, éléments linéaires de type cavalier formant des corridors patrimoniaux) représentant la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier. Cette zone doit faire l'objet des protections qui garantissent la pérennité du Bien inscrit au Patrimoine mondial selon les exigences de l'UNESCO.

##### • ZONE N°2 : la zone tampon dite « zone de cohérence paysagère »

Cette zone renforce l'identité du Bien proposé à l'inscription et participe à son interprétation, y compris dans sa dimension paysagère. Elle permet de témoigner de l'emprise spatiale de l'histoire charbonnière, de garantir une cohérence paysagère et de préserver l'identité globale du Bassin industriel.

Elle comprend notamment les cônes de vue à partir des grands axes de circulation du territoire (portes d'entrée, cheminement intérieur, points de vues exceptionnels). Cette zone fera l'objet d'une exigence particulière autour de la qualité paysagère.

##### • ZONE N°3 : la zone d'adhésion

Elle correspond à l'ensemble des communes minières qui constituent le Bassin minier Nord-Pas de Calais et qui se reconnaissent dans les valeurs défendues dans la candidature au Patrimoine mondial.

### DES PRINCIPES D'ENGAGEMENT

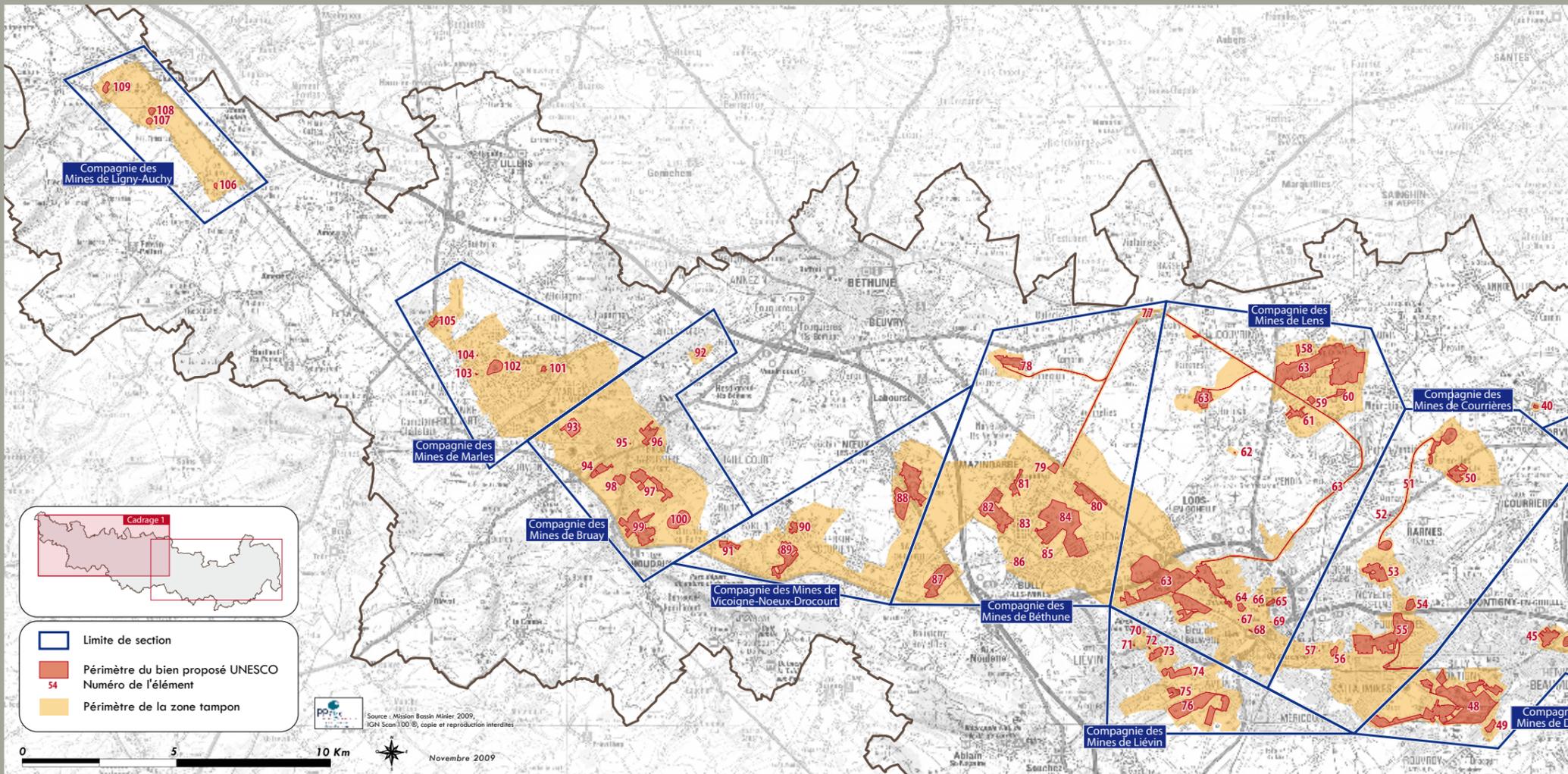
Au regard de ces valeurs partagées, [collectivité ou gestionnaire] reconnaît la nécessité de se donner des règles collectives de gestion du périmètre du Bien proposé à l'inscription au Patrimoine mondial et s'engage à :

- MOBILISER ses compétences et ses moyens pour protéger et valoriser le patrimoine du Bassin minier, dans le respect de ses paysages vivants et de leur intégrité,
- TRADUIRE progressivement les orientations du Plan de Gestion proposé à l'appui de la candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO dans les procédures réglementaires spécifiques et adaptées,
- PARTICIPER aux instances partenariales proposées pour animer et gérer le futur label Patrimoine mondial et respecter les règles édictées dans ce cadre,
- POURSUIVRE les actions déjà engagées pour l'identification et la connaissance du patrimoine du Bassin minier,
- PARTICIPER à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'interprétation et de valorisation du patrimoine minier respectueux des valeurs qui justifient la demande d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO,
- COOPERER avec les collectivités territoriales d'autres sites miniers dans le monde et s'enrichir, à travers une histoire partagée, du vécu et de l'expérience de ces territoires.





# Périmètre du Bien proposé à l'inscription



## Les communes du Bassin minier

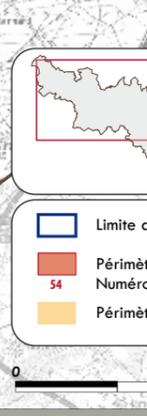
- Commune adhérente à l'Association des Communes Minières
- Commune faisant partie de la Zone Tampon
- Commune faisant partie du périmètre du Bien proposé

- ABSCON
- AIX-NOULETTE
- ALLOUAGNE
- ANGRES
- ANHIERS
- ANICHE
- ANNAY-SOUS-LENS
- ANNEQUIN
- ANZIN
- AUBERCHICOURT
- AUBRY-DU-HAINAUT
- AUBY
- AUCHEL
- AUCHY-AU-BOIS
- AUCHY-LES-MINES
- AVION
- BARLIN
- BAUVIN
- BELLAING
- BENIFONTAINE
- BETHUNE
- BEUVRAGES
- BEUVRY
- BILLY-BERCLAU
- BILLY-MONTIGNY

- BOIS-BERNARD
- BOUVIGNY-BOYEFFLES
- BRUAY-LA-BUISSIERE
- BRUAY-SUR-L'ESCAUT
- BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES
- BRUILLE-SAINT-AMAND
- BULLY-LES-MINES
- BURBURE
- CALONNE-RICOUART
- CAMBLAIN-CHATELAIN
- CAMBRIN
- CARVIN
- CAUCHY-A-LA-TOUR
- CHOCQUES
- CONDE-SUR-L'ESCAUT
- CORBEHEM
- COURCELLES-LES-LENS
- COURRIERES
- CRESPIN
- CUINCHY
- DECHY
- DENAIN
- DIVION
- DOUAI
- DOUCHY-LES-MINES

- DOURGES
- DOUVRIEN
- DROCOURT
- ECAILLON
- ELEU-DIT-LEAUWETTE
- ENQUIN-LES-MINES
- ERCHIN
- ERRE
- ESCAUDAIN
- ESCAUPONT
- ESTEVELLES
- ESTREE-BLANCHE
- EVIN-MALMAISON
- FENAIN
- FERFAY
- FLERS-EN-ESCREBIEUX
- FLINES-LES-MORTAGNE
- FLINES-LEZ-RACHES
- FOUQUEREUIL
- FOUQUIERES-LES-BETHUNE
- FOUQUIERES-LES-LENS
- FRESNES-SUR-ESCAUT
- GIVENCHY-EN-GOHELLE
- GOSNAY
- GRENAY

- GUESNAIN
- HAILLICOURT
- HAINES-LEZ-L
- HARNES
- HASNON
- HAULCHIN
- HAVELUY
- HELESMES
- HENIN-BEAUM
- HERGNIES
- HERIN
- HERSIN-COUP
- HESDIGNEUL-L
- HORNAING
- HOUDAIN
- HULLUCH
- LA SENTINELLE
- LABEUVRIERE
- LABOURSE
- LALLAING
- LAMBRES-LEZ-
- LAPUGNOY
- LAUWIN-PLAN
- LEFOREST
- LENS



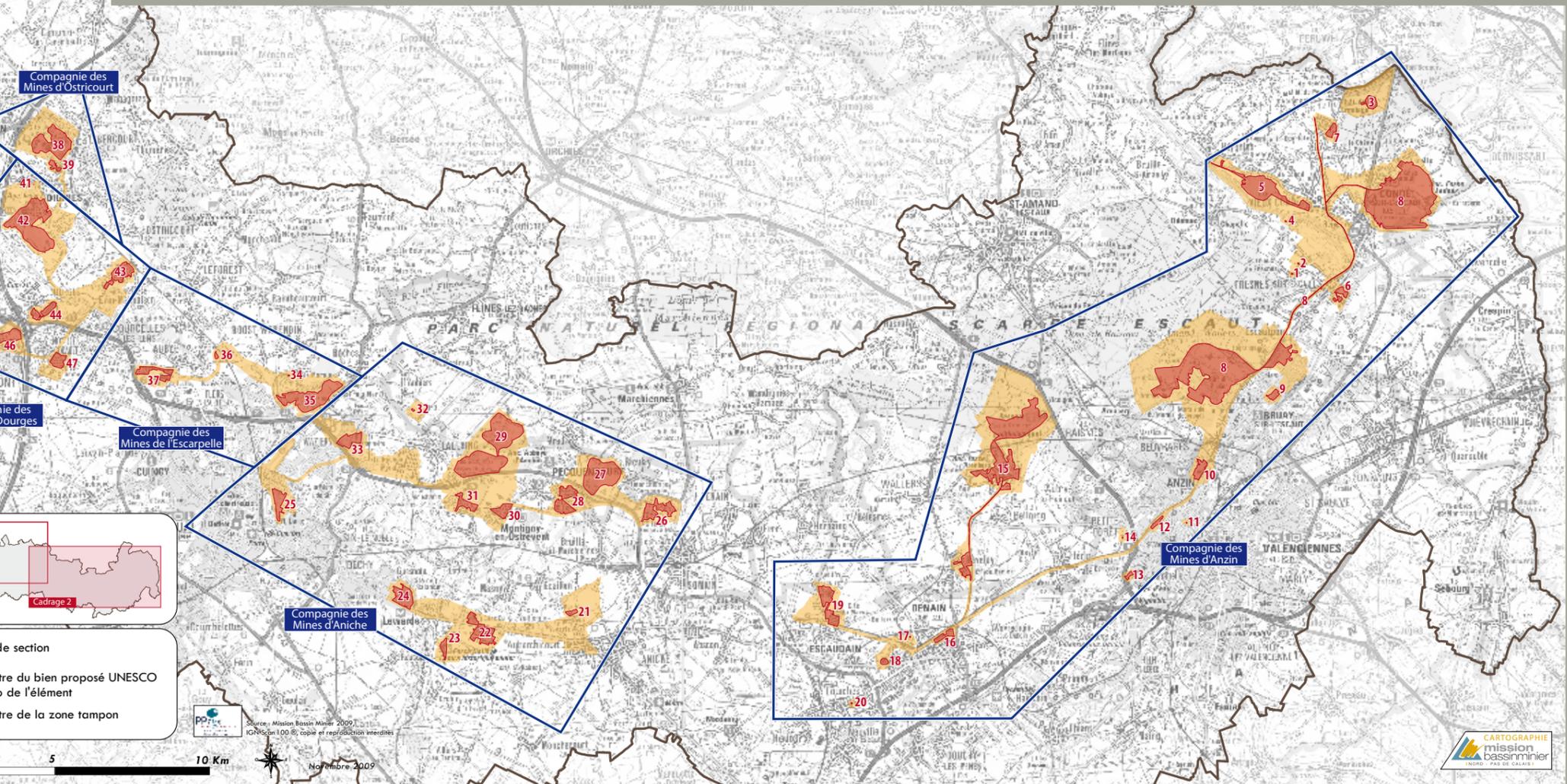


	Estimation 1720-1990		Inventaire Général 2008		Périmètre Bien inscrit Echantillonnage représentatif 2009	
	Nbre total	%	Nbre total	%	Nbre total	%
Fosses <sup>1</sup>	150 <sup>2</sup>	100	7	4,7	7	4,7
Chevalements	220	100	21	9,8	21	9,8
Terrils	300	100	225	75	51	17
Cités minières	700	100	563	80,4	124	18
Equipements de Société de Secours Minière	300	100	241	80,3	27	9
Edifices religieux miniers (églises et chapelles)	65	100	57	87,7	20	30
<b>Total</b>	<b>1 735</b>	<b>100</b>	<b>1 114</b>	<b>65</b>	<b>250</b>	<b>15</b> Soit 25 % du patrimoine existant

1 S'entend ici par fosses, les ensembles de production complets et homogènes. 127 bâtiments de fosse sont aujourd'hui recensés mais la majorité d'entre eux est isolée.

2 Ce chiffre correspond à la période de l'entre-deux-guerres, au temps fort de l'exploitation et avant les politiques de concentration de la Nationalisation en 1946.

	Estimation 1720-1990		Inventaire Général 2008		Périmètre Bien inscrit Echantillonnage représentatif 2009	
	Nbre total	%	Nbre total	%	Nbre total	%
Cavaliers	345 km	100	209 km	60,5	54 km	15



- LEWARDE
- NOYELLES-SOUS-LENS
- SALLAUMINES
- LIBERCOURT
- NOYELLES-SUR-SELLE
- SIN-LE-NOBLE
- LIERES
- ODOMEZ
- SOMAIN
- LIEVIN
- OIGNIES
- SOUCHEZ
- LIGNY-LES-AIRE
- OISY
- THIANT
- LOFFRE
- ONNAING
- THIVENCELLE
- LOISON-SOUS-LENS
- OSTRICOURT
- VALENCIENNES
- LOOS-EN-GOHELLE
- PECQUENCOURT
- VENDIN-LE-VIEIL
- LOURCHES
- PONT-A-VENDIN
- VERMELLES
- LOZINGHEM
- QUAROUBLE
- VERQUIGNEUL
- MAISNIL-LES-RUITZ
- QUIEVRECHAIN
- VERQUIN
- MARCHIENNES
- RACHES
- VICQ
- MARLES-LES-MINES
- RAISMES
- VIEUX-CONDE
- MASNÏ
- REBREUVE-RANCHICOURT
- VILLERS-AU-TERTRE
- MASTAING
- RELY
- VIMY
- MAZINGARBE
- RIEULAY
- VIOLAINES
- MERICOURT
- ROEULX
- VRED
- MEURCHIN
- ROOST-WARENDIN
- WAHAGNIES
- MONCHECOURT
- ROUVIGNIES
- WALLERS
- MONTIGNY-EN-GOHELLE
- ROUVROY
- WANDIGNIES-HAMAGE
- MONTIGNY-EN-OSTREVENT
- RUITZ
- WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN
- NIVELLE
- SAILLY-LABOURSE
- WAZIERS
- NOEUX-LES-MINES
- SAINS-EN-GOHELLE
- WINGLES
- NOYELLES-GODAULT
- SAINT-AYBERT
- SAINT-SAULVE
- NOYELLES-LES-VERMELLES

# Au fil d'une candidature...

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010		
Inscription sur la Liste Indicative			Dépôt du pré-dossier de candidature au Ministère de la Culture			1 <sup>ère</sup> audition au Comité des Biens Français du Patrimoine mondial	2 <sup>ème</sup> audition au Comité des Biens Français du Patrimoine mondial	Dépôt par la France du dossier de candidature du Bassin minier auprès du Comité du Patrimoine mondial		
				Séminaire technique et échanges avec des experts européens			Porté à connaissance de l'ensemble des études auprès des communes du Bassin minier	Visite des experts mandatés par le Comité du Patrimoine mondial		
		Etudes et inventaires								
		1 <sup>er</sup> Conseil de Candidature	2 <sup>ème</sup> Conseil de Candidature	Lancement du Schéma de Développement Patrimonial par la Mission Bassin Minier	Construction du Plan de Gestion		Séminaire « les outils du Plan de Gestion »		Conférence des Territoires du Bassin minier	
	1 <sup>ère</sup> Charte Patrimoniale signée avec les Intercommunalités				Campagne de Protection « Monuments Historiques »					
Participation au Salon Tourissima		Les « rencontres BMU » à Bruay-La-Buissière	Les « rencontres BMU » à Wallers-Arenberg	Colloque Centre Historique Minier de Lewarde / CILAC « Les paysages de la mine, un patrimoine contesté ? »	Accords-cadres entre la Mission Bassin Minier et les collectivités et gestionnaires de patrimoine					
	Présentation publique du contenu de la candidature				Adoption de la Charte Patrimoniale par l'Association des Communes Minières					
Création de l'association Bassin Minier UNESCO	Lancement de la démarche au Stade Bollaert		Edition d'un CD-rom à partir du pré-dossier de candidature	Edition d'une plaquette grand public			Bassin Minier Unesco devient Bassin Minier Uni pour la Candidature au Patrimoine Mondial	Evénement festif au stade Bollaert pour le dépôt, par la France, de la proposition d'inscription Bassin minier à l'UNESCO		
		Journaux de candidature								
		Actions de sensibilisation et de mobilisation des écoliers, collégiens et lycéens du Bassin minier en partenariat avec le CPIE-Chaine des Terrils								
		Démarche citoyenne : les clubs et ateliers nourrissent la réflexion et montent leurs actions								
		Création des ateliers et clubs BMU			Expositions « Perspectives », « Carnet de Voyage », Film « Voyage au Pays d'une Candidature »					
					Raid Bassin Minier par la Mission Bassin Minier					
					Exposition « Itinéraires » par le Musée d'Histoire Naturelle de Lille					
		Rencontres ou forums clubs et ateliers								
		Lancement, au Centre Historique Minier de Lewarde, du Comité de Soutien de la Candidature	Lancement du site internet				Lancement du Club des Communes	Version anglaise du site internet		
							Lancement du club des Entreprises	Edition d'Itinéraire de Découvertes, le Bassin minier Nord-Pas de Calais Edition « Empreintes et Métamorphoses »		
					Opération « drapeaux » : le Bassin minier aux couleurs de la candidature					

## le journal de la candidature N°9 - JANVIER 2010 (supplément)

■ **Directeur de publication** : Jean-François CARON, Président

■ **Directeur de la rédaction** : Catherine O'MIEL, Directrice

■ **Crédits photos** : Mission Bassin Minier, Philippe FRUTIER/Altimage, SPIRE, Samuel DHOTE, SRMH, Conseil Régional Nord-Pas de Calais

■ **Conception graphique** : Stéphane DESCAMPS

■ **Impression** : QUALIT' IMPRIM - ISSN en cours

